

**Marché du crédit à la consommation :  
de nouveaux usages et motifs de souscription qui s'accélèrent  
dans ce contexte de crise sanitaire**

*Pour aider les Français et les futurs emprunteurs à s'y retrouver, Cofidis répond à toutes les questions qu'ils se posent, de manière claire et précise, sur [www.questiondebudget.fr](http://www.questiondebudget.fr)*

- **Plus d'un Français sur 4 détient actuellement un crédit à la consommation (26,5%)<sup>1</sup> et moins d'un quart des Français (23%) n'en n'a jamais souscrit.**
- **La crise sanitaire a généré une volatilité de la demande de crédits : après plusieurs mois de forte baisse, le marché du crédit à la consommation est reparti à la hausse au cours de ces derniers mois : +7,5% en juin, +1,8% en juillet et +5% en août<sup>2</sup>.**
- **L'épidémie de Covid-19 a également engendré une évolution significative du marché du crédit à la consommation, avec une accélération de certains usages et motifs de souscription :**
  - **Un Français sur 2 (48%) envisage de souscrire un crédit à la consommation pour ne pas avoir à toucher à son épargne (+14pts par rapport à février 2020).** En effet, 3 Français sur 4 affirment ne pas avoir confiance<sup>3</sup> en l'avenir et préfèrent emprunter pour financer leurs projets.
  - **Un Français sur 5 (19%) envisage de souscrire un crédit à la consommation pour faire face à une baisse de pouvoir d'achat, notamment les CSP- (29%).** Une tendance qui pourrait se renforcer dans les prochains mois puisque 4 Français sur 10 déclaraient être déjà touchés par les conséquences économiques de la crise sanitaire en juin dernier, notamment les plus fragiles financièrement<sup>3</sup>.
  - **Un Français sur 4 (25%) a l'intention de souscrire un paiement en 3 ou 4 fois avec sa carte bancaire,** en particulier les femmes (36%) et les ménages les plus modestes (33%). Le paiement en plusieurs fois sans frais a augmenté de 8 points en un an<sup>4</sup>.
  - **Un Français sur 3 (34%) envisage de souscrire un crédit à la consommation en ligne (+5 pts par rapport à 2018<sup>3</sup>).** Cette tendance à la digitalisation devrait se poursuivre dans les prochaines années.
- **La majorité des futurs emprunteurs (55%) déclarent assez bien connaître le fonctionnement du crédit à la consommation et près d'un sur 5 (16%) déclarent ne pas connaître son fonctionnement :**
  - **38% d'entre eux s'interrogent sur les taux appliqués, la mensualité et la durée de leur propre emprunt et un 33% s'interrogent sur les taux appliqués aux différents types de crédit à la consommation.**
  - **17% d'entre eux se posent des questions sur les conditions nécessaires pour qu'un crédit soit accordé et 15% sur les assurances qu'il est possible de souscrire.**
  - **14% d'entre eux s'interrogent sur la terminologie et les acronymes liés au crédit (TAEG, TAEA, rachat de crédit, ...) et 11% d'entre eux se demandent ce qu'il se passe si les emprunteurs ont des difficultés pour rembourser leur crédit.**

<sup>1</sup> Fédération Française Bancaire. 32<sup>ème</sup> édition de l'Observatoire des Crédits aux ménages. Janvier 2020

<sup>2</sup> ASF. Crédit à la consommation : enquête mensuelle express. Octobre 2020

<sup>3</sup> 9<sup>ème</sup> édition du Baromètre annuel COFIDIS / CSA « Les Français et leur pouvoir d'achat », Juin 2020

<sup>4</sup> 27% des Français déclarent avoir utilisé le paiement en plusieurs fois sans frais en 2020 contre 19% en 2019. Source : 9<sup>ème</sup> édition du Baromètre annuel COFIDIS / CSA « Les Français et leur pouvoir d'achat », Juin 2020

**Villeneuve d'Ascq, le 20 octobre 2020 – Cofidis, un des principaux acteurs du crédit à la consommation en France, publie ce jour les résultats de son enquête « Le rapport des Français au crédit à la consommation », réalisée en collaboration avec l'institut CSA Research.**

**Plus d'un Français sur 4 détient actuellement un crédit à la consommation (26,5%)<sup>5</sup>, et moins d'un quart des Français (23%) n'en n'a jamais souscrit. Au-delà des produits « traditionnels » comme le prêt personnel (détenu par 14% des Français), le crédit renouvelable (détenu par 15% des Français) et le crédit affecté (détenu par 16% des Français), les Français utilisent de plus en plus le paiement en 3 ou 4 fois avec une carte bancaire (19%, notamment les -35 ans : 24%) et la Location avec Option d'Achat (LOA) / Location Longue Durée (LDD) (7%).**

**Après plusieurs mois de forte baisse au plus fort de la crise sanitaire, le marché du crédit à la consommation est reparti à la hausse ces derniers mois : +7,5% en juin, +1,8% en juillet et +5% en août<sup>6</sup>. Cette volatilité se confirme lorsqu'on interroge les Français qui envisagent de souscrire un crédit dans les 12 prochains mois : pour eux, l'avenir reste synonyme de projets (pour 44% d'entre eux) mais aussi d'inconnu (pour 32% d'entre eux) et d'appréhension (pour 26% d'entre eux).**

**Le financement d'un ou de projet(s) demeure la raison principale pour laquelle les Français souscrivent un crédit à la consommation, notamment pour financer ce(s) projet(s) immédiatement (pour près de la moitié d'entre eux : 46%).**

**Pour 38% des Français, le crédit à la consommation est utilisé pour financer une dépense imprévue pour laquelle ils ne disposent pas de l'épargne nécessaire et/ou du budget nécessaire.**

**Conséquence de la crise sanitaire, on observe une évolution significative du marché du crédit à la consommation, avec une accélération de certains usages et motifs de souscription :**

- **Un Français sur 2 (48%) envisage de souscrire un crédit à la consommation pour ne pas avoir à toucher à son épargne (+14 pts par rapport à février 2020).** En effet, 3 Français sur 4 affirment ne pas avoir confiance<sup>3</sup> en l'avenir et préfèrent emprunter pour financer leurs projets.
- **Un Français sur 5 (19%) envisage de souscrire un crédit à la consommation pour faire face à une baisse de pouvoir d'achat, notamment les CSP- (29%).** Une tendance qui pourrait se renforcer dans les prochains mois puisque 4 Français sur 10 déclaraient être déjà touchés par les conséquences économiques de la crise sanitaire en juin dernier, notamment les plus fragiles financièrement<sup>7</sup>.
- **Un Français sur 4 (25%) a l'intention de souscrire un paiement en 3 ou 4 fois avec sa carte bancaire, en particulier les femmes (36%) et les ménages les plus modestes (33%).** Moins engageant qu'un crédit « traditionnel », cette tendance devrait s'accroître avec la crise sanitaire. En juin 2020, 27% des Français déclaraient avoir utilisé le paiement en plusieurs fois sans frais en 2020 contre 19% en 2019 (+8 points en un an).

<sup>5</sup> Fédération Française Bancaire. 32<sup>ème</sup> édition de l'Observatoire des Crédits aux ménages. Janvier 2020

<sup>6</sup> ASF. Crédit à la consommation : enquête mensuelle express. Octobre 2020

<sup>7</sup> 9<sup>ème</sup> édition du Baromètre annuel COFIDIS / CSA « Les Français et leur pouvoir d'achat », Juin 2020

- **Un Français sur 3 (34%) envisage de souscrire un crédit à la consommation en ligne (+5 pts par rapport à 2018<sup>3</sup>) - notamment les locataires (50%) et les CSP+ (43%).** La digitalisation du secteur s'accélère, se positionnant quasi à égalité avec l'accompagnement du conseiller bancaire (36% ; -12pts par rapport à 2018<sup>8</sup>).

**Les futurs emprunteurs envisagent de souscrire un crédit affecté (pour 31% d'entre eux), de recourir à un paiement en 3 ou 4 fois avec une carte bancaire (pour 25% d'entre eux), à un prêt personnel (pour 17% d'entre eux), à une LOA / LDD (pour 12% d'entre eux) et enfin à un crédit renouvelable (pour 8% d'entre eux).**

**La durée moyenne du crédit envisagée s'élève à 28 mois (soit 2 ans et 4 mois), allant jusqu'à 35 mois pour les 65 ans et plus. La somme empruntée envisagée est de 10 100 € en moyenne, tous types de crédit confondus. On remarque que malgré le contexte économique difficile, la quasi-totalité des futurs emprunteurs estiment qu'ils n'auront aucune difficulté à rembourser leur emprunt (91%).**

**La majorité des futurs emprunteurs (55%) déclarent connaître assez bien le fonctionnement du crédit à la consommation et près d'un sur 5 (16%) déclarent ne pas connaître son fonctionnement :**

- **38% d'entre eux s'interrogent sur les taux appliqués, la mensualité et la durée de leur propre emprunt et un 33% s'interrogent sur les taux appliqués aux différents types de crédit à la consommation.**
- **17% d'entre eux se posent des questions sur les conditions nécessaires pour qu'un crédit soit accordé et 15% sur les assurances qu'il est possible de souscrire.**
- **14% d'entre eux s'interrogent sur la terminologie et les acronymes liés au crédit (TAEG, TAEA, rachat de crédit, ...) et 11% d'entre eux se demandent ce qu'il se passe si les emprunteurs ont des difficultés pour rembourser leur crédit.**

*« La crise sanitaire génère une évolution du marché du crédit à la consommation. De nouveaux usages et motifs de souscription apparaissent ou se développent, en lien étroit avec la dégradation du pouvoir d'achat des Français et l'incertitude liée à la crise. On observe qu'un Français sur cinq envisageant de souscrire un crédit à la consommation déclare ne pas du tout connaître son fonctionnement. En tant qu'organisme de crédit, il est de notre responsabilité de les informer de la manière la plus claire possible afin de leur donner toutes les clés de compréhension sur les produits auxquels ils souscrivent », déclare Mathieu Escarpit, Directeur Marketing de Cofidis.*

**Pour télécharger l'infographie des résultats de l'enquête, [cliquez ici](#)**

\* \* \*

## **Top 10 des questions que les Français se posent sur le crédit à consommation. Cofidis leur répond !**

Cofidis a sourcé les dix questions les plus posées par les Français sur le crédit à la consommation et y apporte des réponses claires et précises.

Retrouvez l'intégralité des questions/réponses que les Français se posent sur [www.questiondebudget.fr](http://www.questiondebudget.fr)

---

<sup>8</sup> Enquête CSA pour Cofidis. Portrait-robot des emprunteurs. Avril 2018.

## **Souscrire un crédit**

### **1. Comment faire pour choisir le crédit qui convient à mon besoin et à ma situation financière ?**

Pour financer un bien de consommation (électroménager, meuble, etc.), un projet (rénovation d'un logement, automobile, voyage, etc.), gérer un imprévu, ou simplement avoir à disposition de la trésorerie, il est possible de souscrire un crédit à la consommation. Chez Cofidis nous proposons des crédits à la consommation allant de 200€ à 35000€ maximum sur une durée de 3 mois à 84 mois maximum. Plusieurs types de crédits à la consommation existent et chacun a son utilité propre. A titre d'exemple, le prêt personnel est conseillé dans le cadre d'un projet d'envergure, nécessitant un montant important. Chez Cofidis, nos 800 conseillers clientèle prennent le temps d'échanger avec nos clients et ce, librement pour comprendre leurs besoins et leur situation financière et ainsi, leur proposer une solution adaptée à leurs besoins.

### **2. Quelles sont les conditions nécessaires pour qu'un crédit soit accordé ?**

> 17% des futurs emprunteurs s'interrogent sur le sujet

De nombreux paramètres sont pris en compte dans l'analyse d'une demande de prêt et chaque demande fait l'objet d'une étude personnalisée. Un certain nombre de renseignements sont demandés aux clients, notamment sur les ressources, charges, et les prêts en cours de remboursement.

Chez Cofidis, nous sommes extrêmement vigilants sur l'étude des dossiers que nous recevons. Nous acceptons 2 demandes de crédit sur 10. Il est de notre responsabilité d'être attentif à ne pas accorder de crédit à des clients déjà en difficultés financières, qui ne seraient pas en mesure de rembourser leurs mensualités.

### **3. Quelles assurances est-il possible de souscrire ?**

> 15% des futurs emprunteurs se posent la question

La loi n'impose aucune obligation d'assurance à l'emprunteur, elle est facultative. Bien sûr elle est conseillée car en cas d'accident de la vie comme un décès, une maladie, une invalidité ou une perte d'emploi, l'assurance souscrite peut permettre une prise en charge de toute ou partie des mensualités et du capital restant à rembourser. Cette assurance dite emprunteur est un pare feu efficace pour pouvoir rembourser ses mensualités en cas d'accident de la vie. Chez Cofidis, nous proposons une large gamme d'assurances à nos emprunteurs, adaptée à chaque demande et à chaque situation.

## **Comprendre les taux**

### **4. Comment est calculé le taux d'un crédit à la consommation et comment s'applique-t-il (de manière mensuelle, annuelle, sur l'ensemble du crédit) ?**

> 38% des futurs emprunteurs se posent cette question

Il n'existe pas un taux unique : celui-ci varie en fonction du type de crédits, du montant emprunté et de la durée de remboursement. C'est la Banque de France qui détermine le taux d'usure – c'est-à-dire le taux maximal d'emprunt suivant le montant emprunté. Les taux d'usure sont revus tous les trimestres.

Concrètement, un client contractant un prêt personnel de 10 000 euros sur une durée d'un an à compter du 1er janvier avec un taux d'intérêt de 5% devra rembourser la somme totale de 10 500 euros à la fin de l'année (10 000 euros + 500 euros pour les intérêts).

Gratuit et anonyme, le simulateur de Cofidis, disponible sur Cofidis.fr, permet aux futurs emprunteurs de faire une simulation de demande de crédit de manière instantané, simple et claire. Nos 800 conseillers sont également à leur disposition pour répondre de vive voix à leurs interrogations.

## **5. Comment sont calculés les différents taux des différents types de crédit ?**

> 33% des futurs emprunteurs s'interrogent sur cette question

Sur le marché du crédit à la consommation, deux types de taux existent : le taux fixe et le taux variable (dit aussi, révisable). Alors qu'un taux fixe reste inchangé pendant toute la durée du prêt, un taux variable peut évoluer, à la hausse comme à la baisse, durant la durée du prêt et selon l'état du marché.

C'est la Banque de France qui détermine le taux d'usure – c'est-à-dire le taux maximal d'emprunt. Ce taux d'usure évolue pour tous les types de crédit à la consommation, selon le montant emprunté. Par exemple : pour un montant supérieur à 6 000€ le taux d'usure est de 5.19 % depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

## **6. Que signifie le TAEG ?**

> 14% des futurs emprunteurs se posent la question

Le TAEG correspond au Taux Annuel Effectif Global. En clair, c'est le taux qui permet de calculer combien va coûter le crédit à la consommation au final, intérêts de base et autres frais compris comme les frais de dossier.

Concrètement : si un emprunteur doit emprunter 10 000 euros sur un an et que le TAEG est de 5%, le crédit final sera de 10 000 + 500 (5% de 10 000) soit 10 500 euros.

Chez Cofidis, aucun frais de dossier supplémentaire ne vient s'ajouter pour la souscription d'un crédit à la consommation.

## **7. Qu'est-ce qu'un rachat de crédit ? Dans quelle(s) situation(s) cela est pertinent ?**

> 14% des futurs emprunteurs s'interrogent à ce sujet

Le rachat de crédit est une solution efficace pour équilibrer son budget. Grâce à une opération de rachat de plusieurs crédits, l'emprunteur regroupe tous ses crédits en un seul. Par cette opération, il n'aura plus qu'une seule mensualité réduite car souvent échelonnée dans le temps.

Proposé pour des montants allant jusqu'à 80 000€ et pour une durée maximale de 12 ans (144 mois, le rachat de crédit chez Cofidis permet de solder tous types de crédits (hors prêt immobilier et LOA) comme les prêts personnels, cartes de magasins, réserves de crédits, mais également les mensualités de loyer).

## **8. Qu'est-ce qu'un crédit renouvelable ?**

> 14% des futurs emprunteurs se posent la question

Le crédit renouvelable est une forme de crédit à la consommation à taux révisable. Dans le cadre de ce crédit, l'emprunteur débloque les sommes dont il a besoin au fur et à mesure (dans la limite du montant emprunté). Le capital se reconstitue au fur et à mesure des remboursements mensuels réguliers ou exceptionnels. Le souscripteur est libre d'utiliser ou non son capital en tout ou partie dans la mesure où il ne dépasse pas le montant du prêt consenti initialement. Le crédit renouvelable offre une grande flexibilité, en cas d'imprévu ou en cas de besoin de trésorerie rapide.

## **Les modalités de remboursement**

### **9. En combien de temps dois-je rembourser un crédit ?**

> 11% des futurs emprunteurs s'interrogent

Les conditions de remboursement d'un crédit sont fixées de façon contractuelle à la souscription du crédit (durée, montant, taux). Nos 800 conseillers accompagnent nos clients afin de choisir la durée de remboursement qui leur convient le mieux, en fonction de leur situation financière. Il est possible de rembourser par anticipation son crédit à la consommation à tout moment.

### **10. Est-il possible de suspendre ou de réduire le remboursement ?**

> 11% des futurs emprunteurs se posent la question

Suivant le contrat du crédit à la consommation souscrit et sous certaines conditions, l'emprunteur a la possibilité de parfois suspendre, de reporter ou d'alléger ses remboursements. Cofidis est à l'écoute de ses clients qui peuvent rencontrer des accidents de la vie ou des imprévus pendant le remboursement d'un crédit. C'est dans cet objectif qu'un département spécifique d'accompagnement des clients rencontrant des difficultés financières a été créé. Cet accompagnement permet d'anticiper ces difficultés et de trouver une solution satisfaisante.

## **Méthodologie de l'enquête**

Une étude réalisée par CSA Research pour Cofidis France, par questionnaire auto-administré en ligne. 2 vagues : Vague 1 (Échantillon de 1009 individus représentatif de de la population française âgés de 18 ans et plus, interrogé du 20 au 26 février 2020) et Vague 2 (Échantillon de 202 Français âgés de 18 ans et plus, ayant l'intention de souscrire un crédit à la consommation dans les 12 prochains mois, interrogé du 24 au 28 août 2020). Les 2 échantillons ont été construits selon la méthode des quotas sur les critères de sexe, d'âge, de profession du répondant, de région et de taille d'agglomération.

## **A propos de Cofidis**

Avec 2 millions de clients et 350 enseignes partenaires, Cofidis est depuis plus de 30 ans l'un des principaux acteurs du crédit à la consommation en France (crédits renouvelables et prêts personnels, solutions de paiement, assurance, rachat de créances et partenariats). Acteur fortement engagé dans l'accompagnement de ses clients, Cofidis s'appuie sur un conseil personnalisé, des outils & services innovants et la pédagogie du crédit pour faire du consommateur un acteur de son budget, informé et responsable. Cofidis contribue également au dynamisme commercial des enseignes de distribution et sites e-commerce avec l'offre la plus large du marché en matière de solutions de paiement. L'accompagnement de ses partenaires dans le développement de leur activité est au cœur de ses préoccupations. Fort de son positionnement centré sur la satisfaction client, Cofidis apporte des solutions de paiement fluides, omnicanal et parfaitement intégrées dans les parcours d'achats. Pour en savoir plus : [www.cofidis.fr](http://www.cofidis.fr)

## **Contacts presse Cofidis**

Astrid Billard – [astrid.billard@agencebabel.com](mailto:astrid.billard@agencebabel.com) – Tel : 01 53 00 11 75